



MUIZON

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame ARNOULD (représentée par Mr COLPIN), Monsieur SENECAILLE (représenté par Mme DEGUAY).

1- DELIBERATION POUR EMBAUCHE DE PERSONNEL NON TITULAIRE POUR L'ANNEE 2022

Considérant qu'il convient d'assurer le fonctionnement régulier et continu des services, Après en avoir délibéré favorablement et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'agents non titulaires en cas de besoins occasionnels pour l'année 2022.

2- DELIBERATION POUR ACCEPTATION DES INDEMNISATIONS SUITE AUX SINISTRES

A la suite de la tempête du mois de juin 2021, 3 sinistres ont été enregistrés auprès de notre assureur CMMA :

- Toiture de l'Eglise
- Panneau complexe sportif
- But de foot champ jeudi

L'indemnité revenant à la commune de MUIZON est arrêtée au montant de 11853.78 euros.

La CMMA souhaite que le Conseil Municipal délibère pour l'acceptation de cette indemnisation,

La délibération est prise favorablement et à l'unanimité.

3- REPORTS DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Afin de pouvoir honorer les factures d'investissement 2021 en attente de mandatement, Le Maire propose par anticipation l'ouverture des crédits suivants :

CHAPITRES	OUVERTURE PAR ANTICIPATION PROPOSEE 2022
2313 construction	150 000 €
2315 aménagements	24 000 €
2188 autres immobilisations	1190 €

Le Conseil Municipal délibère à 14 voix POUR et 4 abstentions (Mme HOUEL, Messieurs BRUYERES, DUBOIS et PERIN).

4- DELIBERATION POUR MODIFICATION SIMPLIFIEE DES SOLS POUR LE FUTUR GIRATOIRE

Considérant le besoin de faire évoluer le PLU et de permettre l'aménagement d'une voirie double sens de circulation par l'Etat à partir du futur giratoire et desservant le Champ Jeudi, il est nécessaire de déclasser et de défricher une partie du bois classé en zone N et la classer en zone Ne, à partir des plans établis par la DIR NORD.

Le Conseil Municipal délibère à 17 voix POUR et 1 abstention (Mme HOUEL).

Les arbres enlevés lors de cette opération seront remplacés en nombre par des plantations dans les noues du futur parking du Champ Jeudi.

5- POINTS DIVERS

OPPORTUNITE D'UNE PISCINE SUR LE TERRITOIRE DE MUIZON

La Présidente de la CUGR a répondu au courrier transmis par le Maire.

Muizon maintient sa candidature.

Monsieur PERIN : « pourquoi les maires des communes environnantes ne soutiennent pas la candidature de Muizon ? pourquoi le maire de Muizon n'a-t-il pas appelé ses homologues pour avoir leurs soutiens ? »

Le Maire : « les maires des communes environnantes ont été conviés aux réunions organisées par le Grand Reims. Je n'ai pas à démarcher les maires qui auraient du être présents à ces réunions ».

JP FAGOT : « quelle est la date de prise de position ? »

Le Maire : « courant mars 2022 avec une restitution de la commission Adhoc et un vote des maires en réunion communautaire ».

DELIBERATION POUR FONDS DE SOUTIEN DE LA CUGR

Suite à la nouvelle délibération (sans le vote de Fernando DUARTE) cette dernière a été considérée hors délai.

La conséquence est fâcheuse : le dossier étant pourtant complet, il faut s'attendre à une perte de 80.000€ pour la commune.

F.PERIN : « cela évitera des dépenses inconsidérées attachées au terrain synthétique pour la commune. Nous soutenons le projet tennis pour qu'il voit le jour d'ici 2 à 3 ans. »

Le maire est offusqué.

PARKING PARTIEL AU CHAMP JEUDI

D'un montant de 80.000 euros à prévoir au budget primitif 2022, il permettra de se garer dans de meilleures conditions. Une dotation de l'Etat d'un montant de 99.000 euros est prévue dont un tiers vient d'être versé.

6- PAROLE AUX ADJOINTS

G BUREAU : la vie associative reprend. Les dossiers de demandes de subvention ont été envoyés aux présidents. Une assemblée générale du FJEP est prévue le 25 février, il y sera annoncé le départ de Florent NOEL, président du FJEP depuis de nombreuses années.

V BOUCHÉ : « Muizon mon village » annuel va bientôt être distribué aux muizonnais, une grande partie est consacrée aux associations de Muizon.

JM COLPIN : les travaux Rue des Bouleaux suivent leurs cours, la pose des candélabres doit se faire mi-février.

Le permis de construire du préau de l'école maternelle a été accepté, permettant une mise en place pour avril prochain.

C DE SOUSA : préparation des vacances d'hiver au MAREL sur le thème des 5 sens. Les souhaits des enfants relatifs à l'aménagement de la cour de l'école ont été recueillis par le biais d'une enquête, les résultats seront dévoilés au prochain conseil.

RECHERCHE DE REFERENTS CITOYENS SUPPLEMENTAIRES

Envoyez votre candidature en mairie (mairie@communedemuizon.fr)

EXPOSITION « LES MARNAIS A L'ECOLE »

Une exposition aura lieu en Salle d'Honneur de la Mairie du 21 février au 04 mars prochain. Le thème : « les marnais à l'école de 1830 à 1960 ; l'exposition retrace l'évolution du système scolaire. Elle est destinée aux scolaires les lundi, mardi, jeudi et vendredi et aux périscolaires les mercredis, elle est ouverte à la population les samedis.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE 2022-2023

Pour inscrire votre enfant à l'école maternelle merci de vous présenter en mairie, muni de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

CABINET DES INFIRMIERES

Le cabinet des infirmières est dorénavant installé au 9 bis Rue des Vautes depuis le 31 janvier 2022.

EMBAUCHE MAREL

Nous sommes toujours à la recherche de personnes désireuses de venir travailler au centre périscolaire de MAREL le temps de la restauration les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h.

Si cela vous intéresse, merci de vous présenter en Mairie avec votre curriculum vitae.

TOTEM JARDIN DU SOUVENIR

La stèle du Jardin du souvenir est installée au cimetière des Longues Raies.

Plusieurs personnes se sont déclarées intéressées pour que la plaque avec le nom de leur défunt soit apposée sur le pupitre de la stèle. Afin que nous puissions respecter au mieux l'ordre des années de décès, les personnes ne s'étant pas manifestées sont à nouveau sollicitées.

La facturation est d'un montant de 200€ TTC.

Date butoir de réponse : 15 février 2022. Merci de vous présenter en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

FETE DE LA MUSIQUE

La municipalité souhaite organiser une soirée « Fête de la Musique » d'une autre dimension le mardi 21 juin 2022, au nouveau gymnase. Nous invitons les amateurs et artistes en chant, musique et danse à se manifester en appelant le 06.78.10.58.10 ou en envoyant un mail à mairie@communedemuizon.fr.

Nous vous inviterons ensuite à une réunion en mairie avec la municipalité afin d'évoquer l'organisation de cet événement. Vous espérant nombreux.

7- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BRUYERES : la porte du cimetière fonctionne très mal. Ou en est-on sur la commande des nouveaux panneaux « MUIZON ».

Réponse de l'adjoint aux travaux : les ateliers municipaux iront réparer la porte ; les panneaux MUIZON sont en attente de devis.

Monsieur DUARTE : l'éclairage au champ jeudi est-il réparé ?

Monsieur COLPIN : c'est en cours.

Madame HOUEL : est-il possible de recevoir les délibérations qui ont été prises lors du précédent conseil ?

Le maire répond que c'est possible.